

# Règlement courses à pied et marche :

Le règlement appliqué est celui des courses hors stades de la FFA, à consulter sur :

[https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation\\_Hors-Stade\\_2019.pdf](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2019.pdf)

L'association les PIRANHAS organise le **dimanche 23 juin 2019** à partir de **09h00**, avec le concours de la ville, la 13<sup>ème</sup> édition de la PIRANHAS BLEUE à **QUIBERVILLE SUR MER, des courses à pied nature et marche** ouvert à tous les concurrents licenciés ou non.

## Engagements :

Les inscriptions seront possibles exclusivement par le lien du site <http://piranhascanicross.unblog.fr/> et aucun autre moyen ne sera accepté.

Il sera possible de s'inscrire jusqu'au jeudi **20 juin 2019 à 20 heures** et les inscriptions sur place le jour de la course resteront possible jusqu'à **09H30**.

Le paiement sera effectué par carte bancaire au moyen du site de paiement sécurisé en ligne sur <http://piranhascanicross.unblog.fr/>

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

## Certificat médical :

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de non contre-indication à l'athlétisme en compétition ou pour les non licenciés auxquelles ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de la course. Aucune restitution ne sera possible même après la course.

### Attention :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré** par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- **ou d'un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Attention :** seront uniquement acceptées les licences des fédérations citées précédemment.

Aucun dossard ne sera délivré aux coureurs ne pouvant donner l'une des pièces indiquées ci-dessus.

## Accueil, départ :

L'accueil, le départ et l'arrivée se feront sur le front de mer près du club de voile. Le parking, les vestiaires et sanitaires seront à disposition des participants. Le 1<sup>er</sup> départ sera donné à **10h05** →décalage possible en fonction de l'évolution de la marée.

### Retrait des dossards :

Les dossards seront retirés sur place le jour de l'épreuve à partir de 08h15 (fin 09h30). L'organisation attire l'attention des participants sur la nécessité d'être en possession de l'un des justificatifs exigés au paragraphe certificat médical.

### Ravitaillements :

Un ravitaillement sera disponible à mi-parcours et à l'arrivée pour les participants à l'épreuve.

### Service médical

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Le service médical sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

### Droit à l'image :

Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise les organisateurs ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation.

### CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

### Remise des récompenses et tirage au sort :

Les récompenses seront remises à partir de 12h30. Un tirage au sort pour différents lots aura lieu à l'issue de la remise des récompenses. Les participants devront apparaître dans le classement et être obligatoirement présent pour obtenir le lot en cas de tirage au sort.

### Assurance :

Souscrite par les organisateurs en conformité avec la réglementation de la FSLC. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger les concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### Chronométrage et résultat :

Les résultats seront affichés pendant la remise des récompenses, ainsi que sur notre site internet <http://piranhascanicross.unblog.fr/> le soir même. D'autre part vous recevrez chez vous les informations dieppoises avec un reportage complet de la course ainsi que le classement général. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses, *reconnait avoir été prévenu par les organisateurs concernant ses responsabilités sur une atteinte physique.*

**AUTORISATION PARENTAL POUR LES MINEURS :**

Je soussigné..... autorise mon enfant..... à participer dans sa catégorie aux épreuves de canicross ou de course à pied du 23 juin 2019 à QUIVERVILLE SUR MER et dégage les organisateurs de tout incident.

Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde.

J'atteste être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive en compétition daté de moins d'un an (article 6 de la loi n°99-226 du 23 mars 1999) et m'engage à respecter le règlement FSLC

[www.fslc-canicross.net](http://www.fslc-canicross.net) ou FFA

[https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation\\_Hors-Stade\\_2019.pdf](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2019.pdf)

Date : .....

Signature (des parents pour les mineurs) : .....

**AUTORISATION PARENTAL POUR LES MINEURS :**

Je soussigné..... autorise mon enfant..... à participer dans sa catégorie aux épreuves de canicross ou de course à pied du 23 juin 2019 à QUIVERVILLE SUR MER et dégage les organisateurs de tout incident.

Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde.

J'atteste être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive en compétition daté de moins d'un an (article 6 de la loi n°99-226 du 23 mars 1999) et m'engage à respecter le règlement FSLC

[www.fslc-canicross.net](http://www.fslc-canicross.net) ou FFA

[https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation\\_Hors-Stade\\_2019.pdf](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2019.pdf)

Date : .....

Signature (des parents pour les mineurs) : .....

**AUTORISATION PARENTAL POUR LES MINEURS :**

Je soussigné..... autorise mon enfant..... à participer dans sa catégorie aux épreuves de canicross ou de course à pied du 23 juin 2019 à QUIVERVILLE SUR MER et dégage les organisateurs de tout incident.

Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde.

J'atteste être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive en compétition daté de moins d'un an (article 6 de la loi n°99-226 du 23 mars 1999) et m'engage à respecter le règlement FSLC

[www.fslc-canicross.net](http://www.fslc-canicross.net) ou FFA

[https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation\\_Hors-Stade\\_2019.pdf](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2019.pdf)

Date : .....

Signature (des parents pour les mineurs) : .....